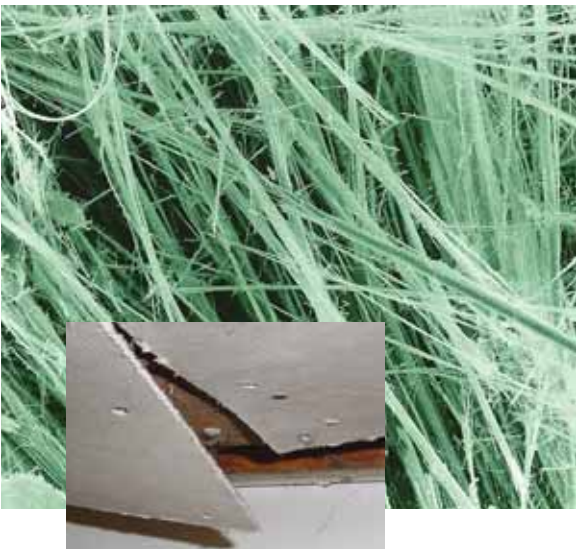




Identifier et manipuler
correctement les
produits contenant
de l'amiante

suvapro

Le travail en sécurité

Suva

Division protection de la santé au poste de travail

Case postale, 6002 Lucerne

Fax 041 419 59 17 (commandes)

www.suva.ch

Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante

1^{re} édition: juin 2004

5^e édition remaniée: juin 2011, 37 000 à

43 000 exemplaires

Référence: 84024.f

Utilisations courantes de l'amiante

Récapitulatif des exemples illustrés

Amiante fortement aggloméré

	sans traitement, nettoyage, enlèvement ↓	avec traitement, nettoyage, enlèvement ↓	Page
Bacs à fleurs en fibrociment			8
Façades, toits en fibrociment			9
Plaques de toiture en fibrociment			10
Conduites en fibrociment			11
Revêtements de sols contenant de l'amiante fortement aggloméré			12

Amiante faiblement aggloméré

Revêtements de sols contenant de l'amiante faiblement aggloméré			13
Mortier contenant de l'amiante pour l'isolation de conduites			14
Matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières			15
Panneaux agglomérés contenant de l'amiante			16
Panneaux légers contenant de l'amiante			17
Tableau électrique			18
Revêtements à base d'amiante floqué			19

Amiante pur

Coussins d'amiante coupe-feu			20
Matériaux isolants sous forme de tresses ou cordons en amiante			21
Nattes en amiante antifeu			22

Autres formes

Matériau marqué du signal d'avertissement de la présence d'amiante			23
Matériau inconnu	?	?	24

-  **Absence de danger immédiat**
Libération nulle ou infime de fibres d'amiante
-  **Danger possible**
Libération importante possible de fibres d'amiante
-  **Danger important**
Libération importante fréquente de fibres d'amiante

Sommaire

Il en va de votre santé	2
Amiante: l'essentiel en bref	3
Définition de l'amiante	3
Raisons de l'utilisation passée de l'amiante	3
Passage des fibres d'amiante dans le corps humain	4
Maladies causées par l'amiante	5
Mesures nécessaires	6
Identifier et évaluer correctement les produits contenant de l'amiante	7
Trois niveaux de dangerosité et leur signification	7
Utilisations courantes de l'amiante	7
Procédure en cas de présence suspectée d'amiante	25
Expertise	25
Marquage amiante	26
Élimination	26
Adresses importantes	27
Services spécialisés pour les questions sur l'amiante	27
Entreprises spécialisées en désamiantage	27
Points à contrôler en matière d'amiante	28

Il en va de votre santé

Les fibres d'amiante peuvent causer des maladies graves. Il est donc impératif d'éviter d'inhaler des poussières d'amiante.

Bien que l'amiante soit interdit en Suisse depuis 1990, on trouve encore de nombreux produits en contenant.

Cette brochure donne des exemples de produits pouvant contenir de l'amiante, explique comment s'en protéger et quand il faut faire appel à des spécialistes de l'assainissement.

Amiante: l'essentiel en bref

Définition de l'amiante

L'amiante est un terme général désignant des roches fibreuses naturelles. Les fibres qu'on en tire sont très résistantes à la chaleur et aux acides et possèdent une résistance mécanique élevée.

Raisons de l'utilisation passée de l'amiante

L'amiante a surtout été utilisé en raison de son excellente capacité à résister au feu et à la chaleur. Il était également très facile de le mélanger avec des matériaux composites tels que ciment ou résines.



Panneaux légers contenant de l'amiante

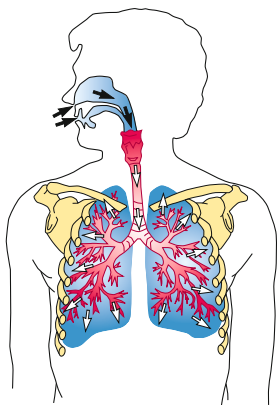
Les principales formes d'utilisation de l'amiante:

- **amiante fortement aggloméré:** produits en fibrociment dans la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil (façades, plaques ondulées, conduites) ainsi que divers objets moulés tels que bacs à fleurs, garnitures de freins et d'embrayage (mélange amiante-résines), joints d'étanchéité (mélange amiante-caoutchouc);
- **amiante faiblement aggloméré:** matériau pour l'isolation thermique et la protection incendie (par ex. revêtements d'amiante floqué, panneaux légers, sous-couche de revêtements de sol);
- **amiante pur:** cordes, textiles, coussins.

Passage des fibres d'amiante dans le corps humain

Les fibres d'amiante ont la propriété de se diviser dans le sens de la longueur. Les fibrilles ainsi formées peuvent avoir un diamètre mille fois inférieur à celui d'un cheveu humain, ce qui leur permet d'arriver jusqu'aux alvéoles pulmonaires lors de leur inhalation.

Les fibres inhalées peuvent rester des décennies dans les poumons, voire gagner le péritoine et la plèvre.



Passage dans le corps via les voies respiratoires

Maladies causées par l'amiante

L'amiante peut causer deux maladies: l'asbestose et le cancer des poumons. L'asbestose ou pneumoconiose d'asbeste est une maladie évolutive des poumons pouvant entraîner des insuffisances respiratoires.

Le cancer du poumon ou carcinome bronchique se développe après l'apparition d'une tumeur maligne dans la plèvre et parfois le péritoine. Fumer augmente fortement les risques d'apparition d'un cancer du poumon.

➔ **En principe, il faut éviter d'inhaler des fibres d'amiante.**

Mesures nécessaires

Les travaux avec des produits à base d'amiante faiblement aggloméré sont très dangereux. En effet, ces produits peuvent facilement libérer des fibres, d'où une concentration importante de fibres dans l'air. Les travaux libérant une quantité importante de fibres d'amiante nocives ne doivent donc être exécutés que par des spécialistes.

Pour les produits à base d'amiante fortement aggloméré, le risque de libération d'un grand nombre de fibres n'existe vraiment que lors de transformations mécaniques (fraisage, perçage, broyage, tronçonnage, etc.). En principe, il faut éviter d'effectuer de tels travaux ou respecter les mesures décrites dans les règles de la technique correspondantes.



Assainissement

Identifier et évaluer correctement les produits contenant de l'amiante

Trois niveaux de dangerosité et leur signification

La probabilité d'un risque lié aux fibres d'amiante peut s'évaluer au moyen de trois niveaux de dangerosité. Ces niveaux se fondent sur l'expérience et sur de nombreuses mesures.

→ **Absence de danger immédiat**
Libération nulle ou infime de fibres d'amiante

→ **Danger possible**
Libération importante possible de fibres d'amiante

→ **Danger important**
Libération importante fréquente de fibres d'amiante

En général, le risque de libération de fibres dans l'air est plus élevé avec des produits à base d'amiante faiblement aggloméré qu'avec des produits à base d'amiante fortement aggloméré. Ce risque varie également selon le type et l'utilisation des matériaux.

Utilisations courantes de l'amiante

Ci-après divers exemples tirés de la vie courante avec indication de la dangerosité des produits et du comportement à adopter.



Bacs à fleurs en fibrociment

→ Produit non endommagé:
absence de danger immédiat.

→ Produit subissant des transformations
mécaniques (perçage, meulage, etc.),
nettoyé à haute pression ou endommagé:
libération de fibres d'amiante.



Eviter toute détérioration et toute transformation mécanique du produit.



Façades, toits en fibrociment

garages à vélos, façades de bâtiments, etc.

→ Produit non endommagé:
absence de danger immédiat.

→ Produit subissant des transformations
mécaniques (perçage, meulage, etc.),
nettoyé à haute pression ou endommagé:
libération de fibres d'amiante.



Eviter toute détérioration du produit.
Prendre les mesures de protection
requis figurant dans la fiche thématique
Suva 33031.f («Enlèvement de plaques
de fibrociment à l'air libre»).



Plaques de toiture en fibrociment

plaques de toiture ou de façades, etc.

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Produit subissant des transformations mécaniques (perçage, fraisage, etc.), nettoyé à haute pression ou endommagé: libération de fibres d'amiante.



Eviter toute détérioration du produit.
Prendre les mesures de protection requises figurant dans la fiche thématique Suva 33031.f («Enlèvement de plaques de fibrociment à l'air libre»).



Conduites en fibrociment

les conduites sont souvent recouvertes de peinture ou de bitume

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Produit endommagé ou subissant des transformations mécaniques (tronçonnage, meulage, etc.): libération de fibres d'amiante.



Démontage sans détérioration. En cas d'impossibilité, faire appel à une entreprise spécialisée en désamiantage reconnue par la Suva (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Revêtements de sols contenant de l'amiante fortement aggloméré

Revêtements de sols à une ou deux couches. Amiante **fortement aggloméré** dans la matière synthétique. Revêtement utilisé sous forme de dalles ou dans les trains.

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Libération possible de fibres en cas d'enlèvement ou de détérioration.



Enlèvement selon les règles reconnues de la technique.



Revêtements de sols contenant de l'amiante faiblement aggloméré

Revêtements de sols multicouches. Amiante **faiblement aggloméré** dans la sous-couche cartonneuse.

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Libération possible d'une quantité assez importante de fibres en cas d'enlèvement ou de détérioration.



Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage reconnues par la Suva (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Mortier contenant de l'amiante pour l'isolation de conduites

le mortier est souvent enveloppé dans une toile de jute (contenant en général un peu d'amiante)

→ Produit endommagé (par l'usure par ex.): libération possible localement de fibres d'amiante.

→ Produit endommagé ou subissant des transformations mécaniques: libération d'une quantité importante de fibres d'amiante.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières

les matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières sont souvent recouverts, par exemple, par des tôles métalliques

→ Produit non endommagé: danger faible d'une libération de fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante même lors de travaux brefs ou de moindre importance.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Panneaux agglomérés contenant de l'amiante

utilisations diverses comme panneaux pour les faux plafonds (contenant en général un peu d'amiante)

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Produit endommagé: libération possible de fibres d'amiante.



Eviter toute détérioration du produit.



Panneaux légers contenant de l'amiante

revêtements de protection incendie par ex.
pour les radiateurs

→ Des fibres d'amiante peuvent être libérées même sans interventions mécaniques.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante même lors de travaux brefs ou de moindre importance.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Tableau électrique

Isolation intérieure avec des plaques faiblement agglomérées

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante en cas de transformation mécanique ou de démontage.



Activités suivant l'outil de travail de l'USIE «Utiliser et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante» (www.usie.ch).



Revêtements à base d'amiante floqué

revêtements de protection incendie pour poutrelles d'acier, isolations de plafonds, etc.

→ Produit non endommagé: risque possible d'une libération de fibres d'amiante.

→ Libération importante d'une quantité importante de fibres d'amiante même lors de travaux brefs ou de moindre importance.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure. Assainissement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Coussins d'amiante coupe-feu

coussins contenant de l'amiante placés par exemple dans les traversées murales de chemins de câbles (matériaux et garniture le plus souvent en amiante pur)

→ La circulation de l'air, en l'absence de toute action extérieure, suffit pour libérer des fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité assez élevée de fibres d'amiante nocives même lors de travaux brefs ou peu importants.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Matériaux isolants sous forme de tresses ou cordons en amiante

utilisation par exemple comme isolant thermique pour les chambres de combustion et les fours (le plus souvent contenant de l'amiante pur avec un enrobage en d'autres matériaux)

→ Produit non endommagé: danger faible de libération de fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante lors de l'enlèvement ou de la détérioration du matériau.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Nattes en amiante antifeu

elles se composent presque totalement d'amiante pur

→ Des nattes endommagées contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante nocives.

→ Libération possible d'une quantité importante de fibres d'amiante lors de l'enlèvement ou de la détérioration du matériau.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées en désamiantage (voir informations complémentaires page 25 et suivantes).



Matériau marqué du signal d'avertissement de la présence d'amiante

→ Matériau non endommagé: en général absence de risque immédiat.

→ Matériau endommagé ou subissant des transformations: libération de fibres d'amiante dans des quantités variant selon les matériaux (voir exemples de la brochure).



Selon les produits, il convient de prendre les mesures requises, voire de faire appel à des entreprises spécialisées.



Matériau inconnu



Les exemples de la présente brochure illustrent des utilisations courantes de l'amiante. Il existe bien d'autres produits pouvant contenir de l'amiante.

Il faut procéder à une analyse minutieuse (analyse d'échantillons, voir aussi «Procédure en cas de présence suspectée d'amiante» page 25 et suivantes) en cas de doute.

D'autres utilisations de l'amiante sont recensées par exemple par la Suva à l'adresse www.suva.ch/amiante.

Procédure en cas de présence suspectée d'amiante

Expertise

En cas de doute sur la présence d'amiante dans un produit et d'exposition à des risques lors de travaux ou d'une utilisation prévus de ce produit, il est recommandé de procéder à son analyse.

La Suva propose une liste des laboratoires effectuant des analyses de l'amiante à l'adresse www.forum-amiante.ch. Il ne faut pas oublier que le prélèvement d'échantillons peut libérer des fibres d'amiante.

Il convient donc de se renseigner auprès de laboratoires spécialisés pour connaître la procédure à suivre (forme des échantillons, emballage, mesures de protection requises).

Lorsqu'un produit est identifié comme contenant de l'amiante et qu'une libération importante de fibres n'est pas à exclure, même en l'absence de transformations ultérieures, il est impératif de déterminer s'il faut assainir le matériau présent. C'est notamment le cas des produits à base d'amiante faiblement aggloméré ou pur. Il est parfois nécessaire d'effectuer des mesures de l'air pour définir le niveau d'exposition à des fibres d'amiante. A ce sujet, il est conseillé de se renseigner auprès des laboratoires compétents.

Marquage amiante

En présence avérée d'un produit contenant de l'amiante sous une forme n'impliquant pas de risque immédiat (et ne nécessitant donc pas son élimination immédiate), il faut apposer sur ledit produit le marquage adéquat. Le signal d'avertissement doit être bien visible et rester en place jusqu'à l'enlèvement du matériau.



Elimination

Les produits contenant de l'amiante doivent être éliminés conformément à la réglementation cantonale.

Adresses importantes

Services spécialisés pour les questions sur l'amiante

Suva

Secteur génie civil et bâtiment

Tél. 021 310 80 41

Division médecine du travail, tél. 021 310 80 75

amiante@suva.ch

www.suva.ch/amiante

OFSP

Office fédéral de la santé publique

Division des produits chimiques

Tél. 031 322 96 40

bag-chem@bag.admin.ch

www.asbestinfo.ch

Entreprises spécialisées

A l'adresse www.suva.ch/amiante, vous trouverez des listes d'entreprises proposant les prestations suivantes:

- entreprises de désamiantage reconnues
- conseils et planifications
- offres de formation

Vous trouverez des listes de laboratoires procédant à des analyses de l'amiante sur www.forum-amiante.ch.

Points à contrôler en matière d'amiante

Lors de travaux de rénovation ou de transformation, en cas de doute sur la présence d'amiante dans le bâtiment concerné, il faut tenir compte des points ci-dessous.

- Rares sont encore les bâtiments et les installations construits après 1990 qui contiennent de l'amiante.
- Les matériaux à base d'amiante faiblement aggloméré ont surtout servi à la protection antifeu, à l'isolation thermique (froid, chaud) et phonique, comme revêtements de sol et pour circonscrire les incendies.
- En cas de doute, il faut procéder à des analyses des matériaux.

- Avant de commencer des travaux, il convient de déterminer si une importante quantité de fibres d'amiante pourrait être libérée lors de transformations ou d'assainissement.
- Si ce cas de figure ne peut être exclu, les travaux doivent être effectués par une entreprise spécialisée en désamiantage.
- Il faut toujours prendre les mesures de protection nécessaires, même pour des travaux libérant peu de fibres d'amiante, car il est impératif d'éviter toute inhalation de poussière d'amiante.
- Les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés conformément aux prescriptions.

Référence

84024.f